

Contrat Entreprise d'Avenir

- Accompagner les entreprises engagées dans des **projets structurants et générateurs d'emplois** :
 - Impact territorial
 - Souveraineté économique
- Apporter un soutien à l'entreprise dans ses phases critiques de **transformation** :
 - Transformation environnementale et sociale
 - Transformation digitale et technologique
 - Transformation internationale
- Soutenir de véritables **changements du process de production ou de services**, et non répondre à des logiques de simple acquisition de matériel



- Entreprises de **+ d'1 an** (à titre exceptionnel, les entreprises en création)
- Entreprises **jusqu'à 500 salariés** (consolidés)
- **Industrie, tourisme, services aux entreprises (BtoB), commerces de gros de produits fabriqués en Occitanie**
- **Artisanat** relevant des domaines ci-dessus
- **Associations** relevant des domaines ci-dessus, si au moins 50% de ressources issues de vente de biens ou de services



- **Investissements matériels et immatériels liés**
- **Etudes et prestations externes**
- Dépenses de construction, extension, acquisition, réhabilitation ou modernisation des **bâtiments**



- Subvention d'investissement et/ou avance remboursable
- Taux d'intervention plafonnée aux fonds propres
- Subvention max. : **200 K€**
- Avance remboursable max. : **300 K€**
- Subvention + AR max. : **300 K€**

Contrat 3S – volet Transformation

- Accompagner les **projets structurants, stratégiques, souverains et générateurs d'emplois les plus ambitieux**, présentant un fort impact soit en termes de créations d'emplois, de souveraineté industrielle et/ou en réponse aux enjeux environnementaux, de relocalisation industrielle....
- Soutenir un **véritable changement** du process de production ou de services ou des logiques de développement conduisant l'entreprise à franchir un nouveau palier
- Soutenir les **démarches de développement globales** pouvant combiner programmes d'investissement et développement à l'international.



- Entreprises de toutes tailles
- **Industrie, tourisme, services aux entreprises (BtoB), commerces de gros de produits fabriqués en Occitanie**
- **Artisanat** relevant des domaines ci-dessus
- **Associations** relevant des domaines ci-dessus, si au moins 50% de ressources issues de vente de biens ou de services



- **Investissements matériels et immatériels liés**
- **Etudes et prestations externes**
- **Dépenses liées à la création** de fonctions nouvelles
- **Augmentation du BFR**
- **Nouvelles licences** logicielles et abonnements SAAS
- **Volet immobilier** : dépenses de construction, extension, acquisition, réhabilitation ou modernisation des bâtiments



- Subvention d'investissement et/ou avance remboursable et/ou prêt souverain
- Taux d'intervention variable en fonction du statut de l'entreprise (cf. fiche détaillée de l'aide)
- Assiette min. de dépenses :
 - Montant min. d'investissement : 4 M€
 - Nombre min. de créations d'emplois liés au développement : 20 emplois en CDI